



DEPARTEMENT  
DES  
PYRENEES-ORIENTALES

Arrondissement de Prades

Canton de Vallée de la Tet

Commune d'ILLE SUR TET

ARRETE DE DELEGATION  
DE FONCTION A UN ADJOINT

N° 2020/055

Le Maire de la commune d'Ille sur Tet,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18 qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 28 mai 2020 constatant l'élection de Madame Naïma METLAINE en qualité d'adjoint au Maire ;

Considérant que pour permettre la bonne marche des services municipaux et pour assurer une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents puissent être assurés par les Adjoints au Maire ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Madame Naïma METLAINE, sixième adjointe au Maire, est chargée du handicap, de l'accessibilité, de l'habitat et de la gestion des Etablissements Recevant du Public.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour :

- L'accessibilité des voiries et des bâtiments publics ;
- L'accessibilité des commerces ;
- L'ensemble des ERP sur la commune ;
- Les commissions préfectorales accessibilité et sécurité ;
- La gestion de la commission accessibilité communale, la participation à celle de la communauté de communes ;
- L'habitat, en lien avec le logement, le permis de louer ;

**Article 2 :** Délégation permanente est également donnée à Madame Naïma METLAINE, à l'effet de signer, sous ma surveillance et ma responsabilité tous actes, courriers et documents n'ayant pas valeur décisive dans les domaines de sa délégation de fonction.

La signature par Madame Naïma METLAINE des pièces et actes devra être précédée de la formule suivante : « *par délégation du MAIRE* ».

**Article 3** : Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inscrit au recueil des actes administratifs de la commune. Une copie sera adressée à Monsieur le sous-préfet de Prades ainsi qu'à Madame le receveur municipal.

Fait à Ille sur Tet, le 12 juin 2020,

Reçu notification du présent arrêté  
A Ille sur Tet, le 12 juin 2020  
Le délégataire,



10/06/2020

Le Maire,



William BURGHOFFER

